

CONSEIL DE QUARTIER BOIS L'ABBE

MERCREDI 19 Octobre 2022

DEROULE DE LA REUNION

- ❖ Accueil des habitants
- ❖ Retour sur les temps forts du quartier
- ❖ Résultats de l'enquête consultation sur le pyracorde du Mail Rodin
- ❖ Présentation des agrès sportifs et vidéos de démonstrations
- ❖ Remplacement des éclairages sur le quartier
- ❖ Les évènements à venir
- ❖ A vous la parole : thèmes de travail en commun pour le CQ

INTRODUCTION

- En introduction de ce Conseil de Quartier, M. NGANDE président du bureau du conseil de quartier « Bois l'Abbé », présente les membres du bureau du Conseil de Quartier.
- Ensuite, M. NGANDE rappelle que le bureau s'est réuni en Juin 2022 afin de débriefer sur le 1^{er} Conseil de Quartier et de préparer ce 2nd Conseil de Quartier.
- Enfin, M. NGANDE a présenté l'ordre du jour de la réunion et a lancé le premier thème de travail.

MEMBRES DU BUREAU PRESENTS

Pour les élus

- **M. NGANDE**
(Président)
- **M. GOUPIL**
- **M. SY**

Pour les citoyens

- **M. SANKARE**
- **Mme TOURE**
- **Mme BACAR**

MEMBRES DU BUREAU EXCUSES

Pour les élus

- **M. CHATAUD**

Pour les citoyens

- **Mme GRISIER**

MEMBRES DU BUREAU ABSENTS

Pour les élus

- **Mme KEITA GASSAMA**
Fily, (Vice-Présidente)

- **Mme DONATIEN**

Pour les citoyens

- **Mme ZEMOULI**
- **Mme COULIBALY**

HABITANTS

PRÉSENTS :

49 PERSONNES

1. RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DU QUARTIER

Mars 2022 :

- * Collège Elsa Triolet : réalisation d'un parvis piéton surélevé pour prolonger le trottoir existant afin de sécuriser les entrées/sorties des élèves
- * Groupe scolaire Anatole France : réfection des peintures

Juin 2022 :

- * Bulles culturelles sur le Marché du Bois l'Abbé

Juillet 2022 :

- * Opéra dans les jardins de la MPT J. Baker
- * Les Estivales de l'Emploi (du 04/07 au 08/07) qui a réuni 80 jeunes
- * Fête du Bois l'Abbé réunissant 250 habitants

Aout 2022 :

- * 6 Plage Rodin, qui a accueilli 1164 personnes
- * Cinéma plein air, regroupant 350 habitants
- * Travaux école élémentaire Anatole France (sanitaires décroissés, pose de nouvelles faïences)
- * Travaux école élémentaire Jacques Solomon (importante rénovation de sol, ainsi que la réparation d'un pan de la toiture)

Septembre 2022 :

- * Inauguration du lycée professionnel Gabriel Péri.
- * Réunion publique ANRU 2

Précisions lycée Gabriel Péri : la rénovation de cet établissement a duré 5 ans. C'est un lycée qui présente des filières très intéressantes (aide et assistance à la personne, métallerie, électrotechnique). Les élèves apprennent par exemple à faire des caméras de surveillance, de la fibre optique, des bornes électriques. On peut y trouver un amphithéâtre et une salle de musculation. Le nouveau proviseur est favorable à la visite de l'établissement par les familles.

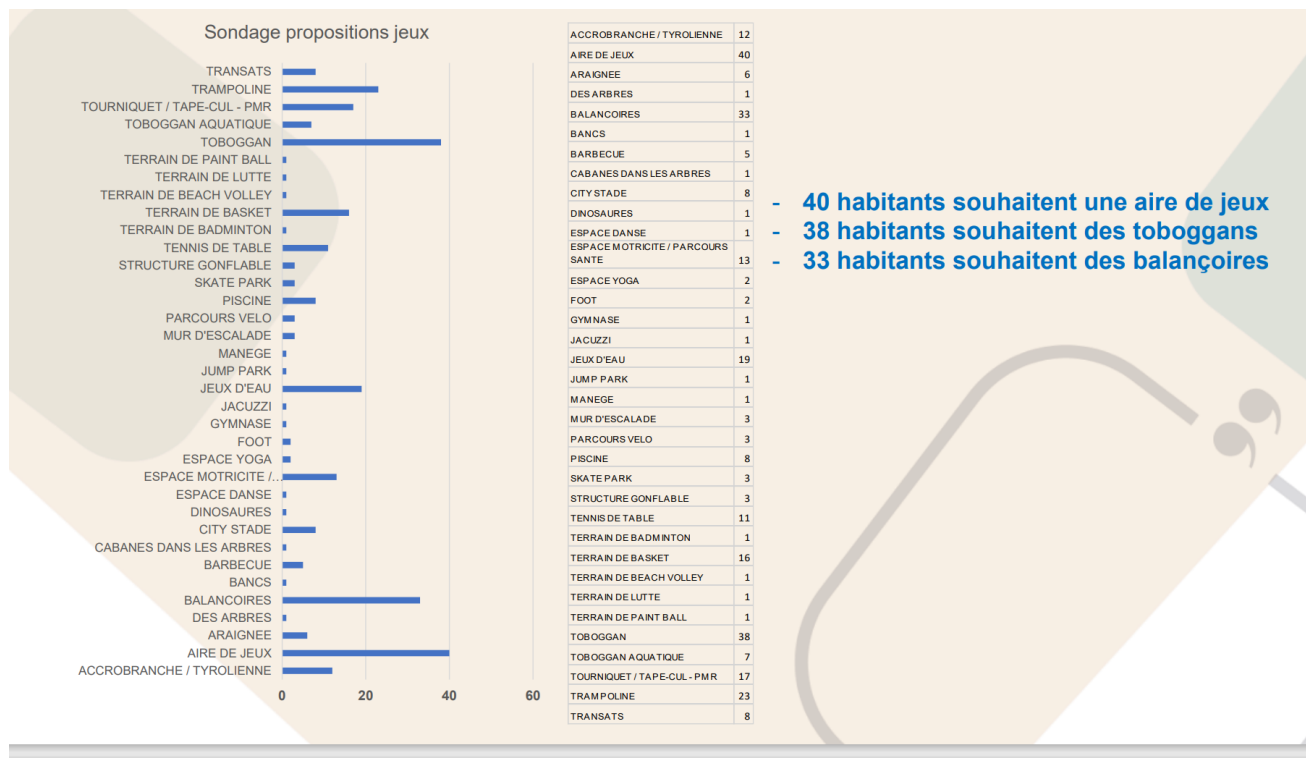
Habitante : Pourquoi faire des travaux à Solomon alors que cela va être détruit ? C'est dépenser de l'argent inutilement.

Réponse Bureau : Il s'agissait de travaux obligatoires. C'était une demande de la part des enseignants et des parents d'élèves. Il fallait sécuriser l'école.

2. RESULTATS DE L'ENQUETE CONSULTATION PYRACORDE

Le pyracorde du Mail Rodin ne répondant plus aux normes de sécurité, a été déposé. Une consultation a été réalisée cet été lors de temps forts auprès des habitants du quartier afin de leur demander ce qu'ils aimeraient trouver à la place. Il s'agit en majorité de répondants enfants.

Il est prévu de satisfaire l'une des 3 réponses qui ont reçu le plus de suffrages.



Habitant : Bonne initiative pour nos enfants, mais dans les plans de l'ANRU présentés par M. le Maire le 29/09/2022 il a été dit que ça allait être rasé.

Réponse Bureau : Dans le cadre de l'ANRU le quartier va être résidentialisé. Cela ne se fera pas demain, et dans cette attente il faut penser à mettre quelque chose à cet endroit.

Habitant : L'argent des collectivités locales et le nôtre va être utilisé pour cela, alors que cela va être détruit ?

Réponse Bureau : Il s'agit de mettre en place des aménagements temporaires (du matériel déplaçable), qui pourra ensuite être installé ailleurs et être utilisé de nouveau.

Habitant : Où ira ce matériel ensuite ?

Réponse Bureau : L'ANRU se déroule sur 10 ans, l'idée n'est pas d'abandonner le quartier. En attendant cet espace sera réaménagé et la structure se trouvant dessus sera tout simplement déplacée sur le quartier. Il s'agit d'aménagements temporaires et provisoires.

Habitant : Au sujet de toutes ces modifications sur le quartier, vous avez dit que cela pourrait durer 10 ans, si dans 3 ans la Municipalité actuelle n'est pas réélue que vont devenir ces endroits, ces aménagements ?

Réponse Bureau : Il ne s'agit pas de démolir tout ce qu'il y avait avant. Lorsque l'on prend des fonctions, on modifie ce que l'on n'estime pas bien, ce qui est moins bien est amélioré et ce qui est bien est conservé. Il y a une continuité de services publics et des projets malgré les changements politiques.

3. PRESENTATION DES AGRES SPORTIFS ET QR CODE

Diffusion support vidéo de l'utilisation des agrès sportifs installés par des associations sur le Mail Rodin. Prochainement des vidéos d'utilisation seront disponibles sur des QR CODE à scanner directement sur la machine.

4. REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES SUR LE QUARTIER

Dans le cadre d'une balade urbaine nocturne en janvier 2022, les membres du bureau et habitants ont constatés une problématique concernant l'éclairage sur le quartier. Une rencontre avec Paris Habitat et les services techniques a eu lieu au mois de juillet 2022. Il faut savoir que les éclairages peuvent appartenir aux bailleurs, au Conseil Départemental, à la Mairie. Cette action du CQ et cette rencontre avec le bailleur ont permis d'identifier les éclairages problématiques et de les faire changer.

FOCUS REMPLACEMENTS DES ECLAIRAGES AVANT/APRES :

- Bourbonnais : partiellement éclairé par un projecteur
- Square Ronsard : pose de projecteurs
- Passage sur le côté de l'école J. Solomon : maintenant éclairé
- Mail Rodin (côté service jeunesse) : les candélabres ont été changés
- Ter Square Jean Goujon : maintenant éclairé
- Square Jean Goujon (côté école) : maintenant éclairé
- Parking du centre commercial : les 11 candélabres ont été changés

5. LES EVENEMENTS A VENIR

- **Lancement du mois de l'ESS (économie sociale et solidaire) le 01/11 à 10h Place du Marché**
- **La foire au troc et aux cochons les 12 et 13 novembre prochain**
- **Festivités des 60 ans du jumelage avec Musselburgh, Rosignano Marittimo et Bernau (dont 1 concert à Olivier Messiaen le 12/11 à 18h30)**
- **Téléthon du 02 au 04/12 au Gymnase Delaune**
- **Le Marché de Noël du 09 au 11/12**
- **Rénovation du PRIJ d'ici la fin de l'année 2022**

6. A VOUS LA PAROLE : THEMES DE TRAVAIL EN COMMUN POUR LE CONSEIL DE QUARTIER

Habitante : Concernant la lumière et la propreté sur le quartier. Dans le bas de Champigny tout est nickel. J'ai un local commercial ici, cela fait 6 mois que je balaye toute l'allée des commerçants.

Réponse Bureau : En ce qui concerne la propreté aux abords des immeubles cela relève de la compétence du bailleur. Sur la voie publique la compétence relève du Territoire.

Réponse habitante : le territoire s'occupe de la gestion des déchets pas de la propreté. La propreté est donc une responsabilité de la Ville. Cela s'est énormément détérioré, à titre d'exemple les jours de marché, cela n'est pas nettoyé.

Habitante : Le muret est cassé autour de l'air de jeux des balançoires, c'est très dangereux.

Réponse Bureau : Nous ferons remonter cette information au bailleur.

Habitante Allée Carpeaux : C'est bien de vouloir aménager pour les enfants, mais pour nous personnes âgées il n'y a pas de banc ! Aussi, il est difficile de circuler sur l'allée car il y a toujours des flaques d'eau et le sol est en morceau à certains endroits.

Réponse Bureau : Cela relève de la compétence du bailleur. Si vous le souhaitez, il est possible d'organiser une réunion spéciale avec le bailleur.

Habitante (4 Square Ronsard) : Le locataire au-dessus de chez moi est très bruyant, je l'entends même lorsqu'il va au WC.

Réponse Service a posteriori : Pour ce qui se passe à l'intérieur de votre domicile, nous vous invitons à en parler à votre voisin et votre gardien, et à contacter votre bailleur si vous rencontrez des problèmes de bruit.

Habitante : Je rejoins la dame concernant sa remarque sur l'eau sur l'allée Carpeaux. Aussi, le bailleur nous fait payer des charges (pour la dératisation par exemple), pourtant les entreprises ne passent pas dératiser.

Réponse Bureau : Si vous le souhaitez, il est possible d'organiser une réunion spéciale avec le bailleur. N'hésitez pas à me solliciter.

Habitante : Qui gère le centre commercial ?

Réponse Bureau : C'est le bailleur.

Habitant : Il y a-t-il un cadastre de disponible pour savoir ce qui appartient à chacun ? Aussi, par rapport à l'hygiène, les installations souterraines (bornes enterrées) ont été conçues pour éviter les nuisibles, pourtant des gens continuent de poser à l'extérieur. Pourquoi ne pas établir un registre qui recenserait par exemple les personnes âgées à qui on pourrait expliquer comment les bornes fonctionnent ?

Réponse Bureau : Sommairement concernant le foncier je peux vous dire que le Mail Rodin, et le Square Charles d'Orléans (côté porche pour accéder aux Bourbonnais) appartiennent à la Ville. Les secteurs (Villa Bearn, le Bourbonnais, ainsi que le parking) appartiennent au bailleur I3F. Le reste (centre commercial, l'avenue Boileau, Ronsard, Du Bellay, Square Lulli) appartiennent au bailleur Paris Habitat. La crèche et le Collège E. Triolet appartient au Conseil Départemental. Une dernière partie appartient à la copropriété.

Intervention M. Mailler : M. Le Maire a un pouvoir de police administrative, il peut mettre en demeure lorsqu'il y a des problèmes de sécurité (sur le domaine public ou privé). Il peut même faire fermer des bâtiments. Le Maire peut donc enjoindre le bailleur de réaliser des travaux nécessaires.

Réponse Bureau : La responsabilité de Monsieur le Maire n'est engagée que lorsqu'il y a déclaration de péril constatée par les services. Autre chose, le service hygiène n'a pas compétence à intervenir chez les bailleurs sociaux, c'est la loi : Nous intervenons dans le privé. Notez qu'il y a des degrés de définition :

-le terme « non-décent » est employé lorsque le logement est sale, et non entretenu

-le terme « insalubrité » est employé lorsque le logement n'a pas d'eau, pas d'électricité, beaucoup de dégradation

-le terme « péril » est employé quant à lui lorsque on ne peut plus vivre dans le logement (risque d'effondrement par exemple). C'est pour ce cas présent que la responsabilité de Monsieur le Maire est engagée.

Intervention M. Mailler : le choix des bornes enterrées a-t-il été fait avec les habitants ? Si non, il ne faut pas s'étonner de sa mauvaise utilisation (penser aux personnes âgées et PMR). Il faut associer les habitants aux prises de décision. Concernant les encombrants, on ne peut maintenant plus contacter le Numéro Vert afin qu'ils viennent récupérer nos encombrants, il ne faut donc pas s'étonner ensuite que les gens non véhiculés déversent leurs encombrants où ils le peuvent.

Habitante : Les bâtiments du quartier (bâties dans les années 60) il y a de l'amiante. Aujourd'hui on propose une reconstruction du Bois l'Abbé et cela ne vous convient pas. C'est la santé des gens qui priment.

Réponse Bureau : Le désamiantage est extrêmement onéreux (exemple du lycée G. Péri).

Membre du bureau (M. Sy) : Peut-on revenir sur la slide sur l'application Mon Champigny, et l'expliquer ?

Réponse M. Bastin : **Lancement de l'application Mon Champigny** : active dès le 21 octobre, cette nouvelle application sera disponible sur tous les téléphones mobile (Android et I-Phone) et téléchargeable sur les plates-formes Google Play Store et Apple Store, elle permet notamment :



- ➔ Le signalement (dépôt d'ordures et encombrants, épaves voitures, voirie.), avec un suivi de vos demandes.
- ➔ L'information sur les évènements villes.
- ➔ Très prochainement un lien sera fait avec le compte famille pour les paiements des factures de cantine, centre de lois, etc.

Cette application ne se substitue pas au numéro vert qui sera toujours en fonctionnement (pour les personnes qui ne maîtrisent pas ou qui n'ont pas de téléphone portable). Joignable au 0805 700 500 et/ou par mail : numerovert@mairie-champigny94.fr

Habitante : Si comme moi les gens ne sont pas très familiarisés avec internet, comment va-t-on faire ?

Réponse M. Bastin : En Mairie, au CCAS des agents « aidants » sont disponibles pour tout ce qui est appréhension et acculturation du numérique.

Annonce M. Ngande : En ce qui concerne la constitution du bureau du Conseil de Quartier, un des membres a déménagé et un autre ne s'est jamais présenté aux réunions de bureau et CQ. Ces 2 membres seront donc remplacés par les membres suppléants apparaissant en 7^{ème} et 8^{ème} position de la liste du tirage au sort du 4 décembre 2021. Il s'agit de Messieurs DHAISNE Éric et DIA Saliou.

7. EN CONCLUSION

Monsieur N'GANDE et les membres du bureau remercient les habitants pour leur présence, leurs idées et leurs propositions lors de ce conseil de quartier. Le PowerPoint est disponible sur la plateforme « Je Participe » : <https://consultations.champigny-sur-marne.fr/>

Rappel de l'adresse vie des quartiers viedesquartiers@mairie-champigny94.fr.

Pour les problématiques individuelles, rappel du numéro vert : **0 805 700 500** et l'adresse mail dédiée : numerovert@mairie-champigny94.fr